

**Tirants d'eau autorisés pour les descentes programmées**

(Arrêts aux appointements de Vatteville-la-Rue et au quai de Radicatel)

Ces renseignements sont des prévisions. Les tirants d'eau réellement praticables seront fixés pour chaque cas par le Service du Pilotage.

Ils concernent des navires d'une vitesse réalisable en rivière supérieure à 12 noeuds équipés d'un radar utilisable en rivière, partant de Moulineaux ou de Grand-Couronne. Pour les navires d'une longueur supérieure à 200 m, consulter le Service du Pilotage.

Date	HEURES LOCALES	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)-Radicatel
janvier 2019			
le 1 ^{er}	05h40	10 m 60	10 m 60
2	06h50	10 m 60	10 m 60
3	07h50	10 m 60	10 m 60
4	08h45	10 m 60	10 m 60
5	09h25	10 m 60	10 m 60
6	10h05	10 m 60	10 m 60
7	10h45	10 m 60	10 m 60
du 08 au 15		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
16	04h20	10 m 55	10 m 60
17	05h30	10 m 60	10 m 60
18	06h55	10 m 60	10 m 60
19	08h00	10 m 60	10 m 60
20	09h00	10 m 60	10 m 60
21	09h55	10 m 60	10 m 60
22	10h50	10 m 60	10 m 60
du 23 au 29		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
30	04h55	10 m 55	10 m 60
31	06h05	10 m 60	10 m 60

Les tirants d'eau ci-dessus sont ceux autorisés en Seine.

Des diminutions peuvent être imposées pour certains postes à quai à certaines époques de l'année. En conséquence, les Affrêteurs, les Consignataires et les Courtiers Maritimes sont invités à se mettre en rapport avec le Commandant de Port avant de fixer le tirant d'eau de leurs navires au départ.

LE HAVRE, le 12/10/2018

Le Pilote-Major